



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

| MANDAT DE PRESTATIONS 2021–2024

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP),
représentée par Susanne Hardmeier, secrétaire générale

CDIP

confie au

**Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universi-
taire et de carrière (CSFO)**
représenté par Jean-Paul Jacquod, directeur

CSFO

le mandat défini ci-après:

Generalsekretariat | Secrétariat général

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach 660, CH-3000 Bern 7 | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'Information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch

1 Objet du contrat

Le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) est une institution spécialisée de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Le CSFO

- effectue des tâches de réalisation et de développement dans le domaine de la formation professionnelle et dans celui de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (ci-après OPUC);
- assure la collaboration intercantonale en matière de services dans le domaine de la formation professionnelle et dans celui de l'OPUC et crée des synergies entre les deux;
- fournit des services sur mandat de tiers.

L'annexe du présent mandat décrit les services fournis par le CSFO, en tenant compte des objectifs politiques communs du DEFR et de la CDIP concernant l'espace suisse de formation et des décisions du sommet de la formation professionnelle; elle définit les groupes cibles, les coopérations et les partenaires et formule les objectifs des différents domaines de prestation. Cette annexe fait partie intégrante du présent mandat.

Le CSFO fournit également des services pour le compte du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Il conclut à cet effet un autre mandat de prestations avec ce dernier.

2 Bases légales

- art. 20 des statuts de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique du 3 mars 2005
- statuts du Centre de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) du 23 mars 2017.
- statuts de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), de la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) et de la Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC) du 29 septembre 2016

3 Obligations du CSFO et de la CDIP

3.1 Définition des obligations mutuelles

Le CSFO s'engage à

- poursuivre les objectifs définis dans l'annexe du présent mandat de prestations;
- réaliser les objectifs décrits dans son programme de travail;
- utiliser en faisant preuve d'économie les ressources mises à sa disposition par les cantons.

La CDIP s'engage à

- mettre à la disposition du CSFO les ressources qui lui sont allouées par le présent mandat de prestations afin qu'il puisse accomplir ses tâches;
- soutenir le CSFO dans l'accomplissement de ses tâches;

- inclure sous une forme appropriée le CSFO dans le traitement des thèmes politiques qui concernent l'évolution du degré secondaire II et l'OPUC.

4 Surveillance et compte rendu des activités

4.1 Surveillance et vérification de la réalisation des objectifs

4.1.1 Surveillance stratégique

La surveillance stratégique du CSFO incombe au Comité de la CDIP.

Les tâches de la CDIP relatives à l'exercice de cette surveillance stratégique sont réglées dans les statuts du Centre de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) du 23 mars 2017.

La communication officielle avec le Comité de la CDIP passe par la Conférence suisse des offices cantonaux de la formation professionnelle (CSFP).

4.1.2 Surveillance opérationnelle

L'Assemblée plénière de la CDIP confie la surveillance opérationnelle à la CSFP à dater du 1er avril 2017.

Les tâches de la CSFP relatives à l'exercice de la surveillance opérationnelle sont réglées dans les statuts de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), de la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) et de la Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC) du 29 septembre 2016.

4.1.3 Échanges avec la Confédération

L'accomplissement des objectifs et des prestations définis dans les mandats respectifs est discuté une fois par an au sein de la Direction des processus de la coopération dans l'espace suisse de formation (DP COF), en présence du directeur ou de la directrice du CSFO et du président ou de la présidente de la CSFP.

4.1.4 Contrôle organisationnel et administratif

Le contrôle organisationnel et administratif incombe au Secrétariat général de la CDIP.

La secrétaire générale de la CDIP

- transmet les rapports périodiques de la CSFP aux organes concernés;
- mène avec le CSFO des entretiens de contrôle trimestriels.

4.2 Rapport d'activités et responsabilité du CSFO vis-à-vis de la mandante

Le CSFO

- élabore un programme de travail annuel qu'il soumet à la Commission CSFO de la CSFP;
- vérifie annuellement si les objectifs du présent mandat sont atteints en effectuant une auto-évaluation appropriée;
- établit un rapport annuel à l'attention des organes concernés au sein de la CDIP.

4.3 Organe de révision

L'organe chargé de la révision des comptes de la CDIP révisé également les comptes du CSFO. L'organe de révision contrôle la gestion comptable et les comptes annuels.

5 Financement

Le financement des activités du CSFO s'effectue au moyen:

- 1 des contributions de la CDIP et de la Confédération;
- 2 des recettes issues des services fournis;
- 3 des fonds de tiers destinés à la conduite de projets de développement.

Pour la réalisation des prestations convenues, les contributions cantonales suivantes sont prévues pour les années 2021 à 2024:

2021	2022	2023	2024
8 464 208	8 548 850	8 634 338	8 720 681

Ces contributions cantonales s'appliquent sous réserve des décisions relatives au budget annuel de la CDIP.

6 Gestion de l'institution

Le CSFO

- tient sa comptabilité d'après les directives du 7 novembre 2002 pour la gestion financière de la CDIP et la réglementation de la CDIP du 29 août 2005 concernant les indemnités et défraiements;
- pratique une politique active de la qualité et développe en permanence la qualité de ses produits et services.

7 Personnel

Le CSFO

- pratique une politique du personnel moderne et responsable se fondant sur une philosophie d'entreprise et de gestion;
- est attentif à la question des genres dans le cadre de sa politique du personnel;
- applique une politique du personnel durable qui lui permet d'assurer et de maintenir à long terme le haut niveau de compétence requis pour l'accomplissement de ses tâches.

8 Modifications du mandat de prestations

Le CSFO demande les modifications du mandat qu'il estime nécessaires en s'adressant au Comité de la CDIP par l'intermédiaire de la CSFP.

La CDIP peut en tout temps modifier le mandat de prestations à la demande de la CSFP et en accord avec le CSFO afin de tenir compte des besoins de la formation professionnelle et de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Dans le cas d'une réduction de la contribution de la CDIP de plus de 5 % du montant annuel convenu, le mandat devra être adapté.

9 Entrée en vigueur et durée de validité

Le présent mandat de prestations entre en vigueur le 1er janvier 2021 et a validité jusqu'au 31 décembre 2024.

Berne, le 5.11.2020

Conférence suisse des directeurs cantonaux
de l'instruction publique (CDIP)


Susanne Hardmeier
Secrétaire générale

Berne, le 9.11.2020

Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO)


Jean-Paul Jacquod
Directeur

ANNEXE

10 Description des objectifs et prestations entrant dans le cadre du mandat

A Services en matière de formation professionnelle

– Prestations d'information

Le CSFO réalise et entretient une offre d'information complète et d'outils de travail pour différents groupes cibles de la formation professionnelle sur les aspects les plus importants de la formation professionnelle. Il assure une offre d'information complémentaire entre le papier et l'en ligne (www.formationprof.ch).

Les services du CSFO dans le domaine de l'information remplissent notamment les objectifs suivants:

- l'offre d'information répond aux besoins, et aux priorités des cantons concernant la réalisation de la formation professionnelle et ses différents groupes cibles et est élaborée en collaboration avec la Confédération et les institutions et services concernés;
- elle repose sur une approche nationale cohérente;
- lors de l'élaboration de l'offre d'information, une optimisation de la complémentarité entre support papier et contenu en ligne (*cross media*) est recherchée en tenant compte de leur actualité et de leur utilisation effective;
- l'offre d'information est mise à disposition selon les besoins dans plusieurs langues, en respectant le principe que l'offre de base est à disposition en allemand, français et italien.

– Procédures de qualification

Le CSFO fournit des prestations de service dans le domaine de l'exécution des procédures de qualification.

Le CSFO a notamment les tâches suivantes:

- il coordonne, sur la base d'une convention écrite avec les organisations du monde du travail (OrTra), l'élaboration des documents des épreuves d'examen;
- il travaille activement à l'augmentation du nombre de procédures de qualification coordonnées dans la formation professionnelle initiale;
- il élabore une offre en vue de permettre la numérisation des procédures de qualification dans le domaine de la connaissance professionnelle;
- il élabore des recommandations pour les responsables cantonaux des examens et conçoit à l'intention des OrTra et des cantons des solutions permettant la saisie des notes d'expérience et des résultats d'examen pour les professions nouvellement entrées en vigueur;
- il valide le budget, vérifie les comptes et assure le financement des procédures de qualification d'employé de commerce dont le mandat de coordination été attribué à la CSFC;
- il assure et gère le secrétariat de diverses commissions et veille à la coordination entre les différents partenaires;
- il assure le fonctionnement, la coordination et le développement d'une plate-forme centralisée recensant les éléments des procédures de qualification de la formation professionnelle initiale du domaine commercial (employé de commerce et commerce de détail) auprès des entreprises et des OrTra (BDEFA);

- il soutient la CSFP dans le traitement des questions relatives à la gestion des données de la formation professionnelle et collabore aux projets qu'elle mène dans ce domaine.

Les prestations du CSFO dans le domaine des procédures de qualification remplissent notamment les objectifs suivants:

- ils reposent sur une approche nationale des procédures de qualification afin de permettre l'équivalence des examens des différentes professions dans l'ensemble de la Suisse;
- ils facilitent le travail des cantons grâce à leur efficacité sur le plan de la coordination, de l'assistance administrative et de la mise au point et de la distribution des documents servant aux procédures de qualification;
- ils soutiennent l'harmonisation des pratiques cantonales au niveau national ou à celui des régions linguistiques;
- ils sont réalisés en collaboration avec les offices cantonaux de la formation professionnelle, les Or-Tra, la Confédération et l'IFFP.

- Gestion et échanges des données

Le CSFO soutient les cantons dans la gestion et les échanges de données entre eux et avec leurs partenaires dans la formation professionnelle initiale.

Le CSFO a notamment les tâches suivantes:

- il assume des tâches de coordination dans le domaine de la gestion et de l'échange de données et soutient le CSFP à cet égard ;
- sur mandat de la CSFP, il tient à jour des listes et des répertoires ou registres dans le domaine de la formation professionnelle initiale et met ces données à la disposition de ses partenaires sous une forme appropriée ;
- sur mandat des cantons, il offre une plate-forme centrale de formation professionnelle initiale pour la coordination entre cantons, écoles, CIE et organismes d'examen, ainsi que pour la saisie d'éléments de qualification des entreprises et interentreprises des entreprises de formation, CIE et organismes d'examen. La plate-forme est au moins disponible pour la formation commerciale de base et les professions du commerce de détail.

B Services en matière d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC)

- Prestations d'information

Le CSFO réalise et entretient une offre d'information complète et actuelle pour tous les groupes cible de l'OPUC. Il assure une offre d'information complémentaire entre le papier et l'en ligne (<http://www.orientation.ch/>).

Le CSFO a notamment les tâches suivantes:

- il assure la mise à disposition de la bourse des places d'apprentissage dans tous les cantons sur www.orientation.ch;
- il tient un registre national des places d'apprentissage répertoriés par les cantons et les entreprises (registre des places d'apprentissage). Il met les données à la disposition des partenaires publics et, selon les critères des cantons, des partenaires privés pour publication;
- il conçoit et réalise une offre d'information complémentaire pour les professionnels de l'OPUC dans les cantons;

Les services du CSFO dans le domaine de l'information remplissent notamment les objectifs suivants:

- l'offre d'information repose sur une approche cohérente nationale qui tient compte des besoins actuels des régions linguistiques;
- elle répond aux besoins et priorités des cantons concernant le choix professionnel et sa préparation, le choix des études et sa préparation, la gestion de carrière ainsi que la formation continue;
- lors de l'élaboration de l'offre d'information, une optimisation de la complémentarité entre support papier (ou audiovisuel) et contenu en ligne (*cross media*) est recherchée en tenant compte de leur actualité et de leur utilisation effective;
- l'offre d'information est mise à disposition selon les besoins dans plusieurs langues, en respectant le principe que l'offre de base est à disposition en allemand, français et italien;
- la bourse des places d'apprentissage sur www.orientation.ch sert de référence pour les partenaires de la formation professionnelle;
- l'offre d'information est élaborée en collaboration avec les services de l'OPUC, la Confédération, les OrTra et les institutions de formation.

En outre, le CSFO

- mandate en priorité les services cantonaux de l'OPUC pour la réalisation de services d'information (rédaction, actualisations).
- veille à ce que ses offres ne créent pas de distorsions de concurrence injustifiées vis-à-vis des prestataires privés et que des synergies soient exploitées avec les prestataires privés dans le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

– Formation continue

Le CSFO élabore et met en œuvre une offre de formation continue pour les professionnels de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière des cantons alémaniques et romands.

Les services du CSFO dans le domaine de la formation continue remplissent notamment les objectifs suivants:

- l'offre de formation continue repose sur une approche nationale cohérente, qui tient compte des besoins actuels de l'OPUC et prépare aux défis de demain;
- elle est adaptée à la Suisse alémanique et à la Suisse romande et favorise les échanges entre les régions linguistiques;
- elle répond aux critères de qualité actuels et est évaluée aussi bien auprès des participants que des responsables cantonaux;
- elle est réalisée en collaboration avec des professionnels de l'OPUC, des partenaires externes et des instituts de formation.

– Évaluation et conseil

Le CSFO développe des instruments et des produits dans le domaine du conseil et du diagnostic et publie des informations de base sur ses produits et sur leur utilisation pratique.

Le CSFO a notamment les tâches suivantes:

- il assure la coordination, l'exploitation, la maintenance et l'optimisation de la plate-forme de test en ligne pour la réalisation et la gestion des tests diagnostiques.

Les services du CSFO dans le domaine du conseil et du diagnostic remplissent notamment les objectifs suivants:

- ils répondent aux besoins et aux priorités des services cantonaux de l'OPUC;
- les instruments et produits sont actuels, scientifiquement fondés et pertinents au niveau de la pratique;
- les informations de base soutiennent les services de l'OPUC dans l'assurance de la qualité de leurs prestations et la professionnalité de leur personnel;
- les services du CSFO sont élaborés en collaboration avec les services cantonaux de l'OPUC et les hautes écoles et favorisent le travail en réseau et le transfert des connaissances.

C Autres tâches

– PANORAMA

Le CSFO élabore et publie, sous le label *Panorama*, des informations spécialisées destinées à la formation professionnelle et à l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Les services du CSFO portant le label *Panorama* remplissent notamment les objectifs suivants:

- les cantons, les institutions et les professionnels de la formation professionnelle et de l'OPUC reçoivent de manière régulière des informations actuelles et pertinentes;
- les institutions de la formation professionnelle et de l'OPUC disposent d'un canal d'information pour les domaines qui les concernent.

– Soutien des conférences spécialisées

Il soutient les conférences spécialisées de la CDIP en mettant ses compétences au service du traitement des questions de stratégie et de la réalisation de projets. Il peut, dans les limites de ses domaines d'activité et des ressources qui lui sont allouées, accepter des mandats supplémentaires de la part des conférences spécialisées concernées.

Les services du CSFO visant à soutenir les conférences spécialisées de la CDIP remplissent notamment les objectifs suivants:

- les conférences spécialisées peuvent s'appuyer dans leur travail sur les compétences du CSFO;
- la collaboration du CSFO et des conférences spécialisées génère une convergence optimale entre les activités opérationnelles du CSFO et les objectifs stratégiques de la CDIP.